

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2024

DCM240328_007

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05/04/2024

Que la convocation a été faite le 15 mars 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	34
Représentés :	8
Absents :	3
Total des votes :	42



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur NAZE Gilles, Madame SABABADY Marie Josette, Madame BALBINE Valérie Larissa, Monsieur SAÏD Moussa, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240328_007 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service de modifier le tableau des effectifs et des emplois en conséquence.

Les emplois permanents correspondent aux grades des cadres d'emplois territoriaux et sont normalement pourvus par des fonctionnaires ou lauréats de concours. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité de service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public selon les articles :

- **L.332-14** pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (besoins de continuité de service) : 1 an maximum renouvelable en une seule fois (2 ans maximum) si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- **L.332-8 2°** lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi : 3 ans maximum renouvelable une fois (6 ans maximum) avec possibilité de transformation en C.D.I lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics d'au moins 6 ans sur des fonctions de la même catégorie.

Les rémunérations sont fixées selon les statuts particuliers des cadres d'emplois et grades s'y afférent. Le coût de la création des emplois est prévu au budget 2024.

DGA QUALITE DE LA GESTION PUBLIQUE

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Ingénieur SSI – Direction des Systèmes d'Information	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

DGA AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	CAT	MOTIF	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	INDICE DE REM
Ingénieur environnement – Direction des Services Techniques	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835
Chargé de mission NPNRU	Ingénieurs territoriaux	A	Nouveau besoin	1	Temps complet	395 < IM < 835

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

32 pour

10 abstentions (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- D'approuver la création des emplois figurant dans le présent rapport et la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le - 8 AVR. 2024

Le Maire

Joé BEDIER

The seal of the Commune de Saint-André Réunion is circular. It features a central emblem depicting a landscape with a building and a tree. The text "COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ" is written around the top inner edge, and "REUNION" is at the bottom. Two small stars are positioned on the left and right sides of the inner circle.